



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III DESTITUTION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER/
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RIADM
- IV DESTITUTION DE L'ADJOINTE AUX FINANCES ET AUX
SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA RIADM
- V LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 15 janvier 2015

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Richard Labonté, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorier par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation par écrit et consentent de tenir une séance extraordinaire sur le champ.

II- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

III- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-01-15

Il est
Proposé par : M. André Jetté
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que présenté par la secrétaire-trésorière par intérim.

- adopté à l'unanimité

IV- DESTITUTION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER/DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RIADM

CONSIDÉRANT les résultats de l'enquête de vérification diligente confiée à Accuracy Canada Inc. par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes par les résolutions 7-06-14 et 9-09-14; ainsi que la recommandation du président de ladite Régie ;

2-01-15

Il est
Proposé par : M. Carl Péloquin
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes destitue en date de ce jour le secrétaire-trésorier/directeur général de ladite Régie pour des manquements graves à l'éthique et à la déontologie en rapport avec les exigences du poste occupé.

- adopté à l'unanimité

V- DESTITUTION DE L'ADJOINTE AUX FINANCES ET AUX SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA RIADM

CONSIDÉRANT les résultats de l'enquête de vérification diligente confiée à Accuracy Canada Inc. par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes par les résolutions 7-06-14 et 9-09-14, ainsi que la recommandation du président de ladite Régie ;

3-01-15

Il est
Proposé par : M. Carl Péloquin
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes destitue en date de ce jour l'adjointe aux finances et aux services administratifs (#employée : 290) de ladite Régie pour des manquements graves à l'éthique et à la déontologie en rapport avec les exigences du poste occupé.

- adopté à l'unanimité

VI- LEVÉE DE LA SÉANCE

4-01-15

Il est
Proposé par: M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 JANVIER 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Nomination d'un nouvel administrateur principal/Accès D Affaires
 - B) Modification de l'inscription à clicSÉCUR
 - C) Autorisation de signatures et de mise à jour du compte avec Valeurs mobilières Desjardins
 - D) Mise en place d'un comité plénier
 - E) Mandat à Dufresne Hébert Comeau avocats/Mise en place d'un comité plénier
 - F) Mandat à Dunton Rainville Avocats/Gestion des contrats
 - G) Mandat de représentation dans les dossiers de destitution de deux employés
 - H) Approbation de travaux supplémentaires/Mandat de consultation en taxes
 - I) Tricentris, centre de tri / Subvention régulière 2015 et application de la clause 1.4.2
 - J) Achat de bacs verts roulants pour 2015
 - K) Contributions financières et matérielles
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 19 février 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Richard Labonté, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la secrétaire-trésorière par intérim.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 JANVIER 2015

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2014.

2-02-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2014.

- adopté à l'unanimité

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2015;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

3-02-15

Il est
Proposé par : M. André Jetté
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2015.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 03-10-14 au 18-02-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

4-02-15

Il est
Proposé par : M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 03-10-14 au 18-02-15, et ce, pour un montant de 63 643,47 \$.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-12-14 au 18-02-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

5-02-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 19-12-14 au 18-02-15, et ce, pour un montant de 4 135 209,86 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Nomination d'un nouvel administrateur principal/AccèsD Affaires

- Concernant la nomination d'un nouvel administrateur principal dans AccèsD Affaires de Desjardins :

6-02-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, soit désignée administrateur principal en remplacement de madame Nathalie Piret aux fins du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

- adopté à l'unanimité

B) Modification de l'inscription à clicSÉQR

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'utiliser le service en ligne « clicSÉQR » du ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT le départ de madame Nathalie Piret, responsable des finances;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Sylvie Summerside à titre de secrétaire-trésorière par intérim de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

7-02-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes nomme madame Sylvie Summerside à titre de responsable du dossier du service en ligne « clicSÉQR » du ministère du Revenu du Québec.

QUE la Régie autorise madame Sylvie Summerside à signer, au nom de ladite Régie, les documents requis pour faire la modification de son dossier et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à madame Summerside les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à la gestion de son dossier du service en ligne « clicSÉQR ».

- adopté à l'unanimité

C) Autorisation de signatures et de mise à jour du compte avec Valeurs Mobilières Desjardins

CONSIDÉRANT qu'il y a un intérêt de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de poursuivre ses placements auprès de Valeurs Mobilières Desjardins;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des représentants autorisés à signer pour et au nom de ladite Régie tous les documents relatifs à l'administration du compte auprès de Valeurs Mobilières Desjardins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un mandat pour la mise à jour du compte, pour les signatures et pour le suivi des placements;

8-02-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE monsieur Carl Péloquin, président, et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient autorisés à ouvrir un compte ou en faire la mise à jour chez Valeurs Mobilières Desjardins, à signer, pour et au nom de ladite Régie, tous les documents relatifs à l'administration et à la mise à jour dudit compte;

QUE monsieur Carl Péloquin, président, et madame Sylvie Summerside, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient, par les présentes, autorisés et aient pleins pouvoirs d'acheter, de vendre, de céder et de transférer tout certificat de dépôt, obligation, certificat d'autres valeurs mobilières qui pourraient être enregistrés au nom de ladite Régie ou qui lui ont été cédés en date des présentes ou qui le seront de temps à autre;

QUE tous et chacun de ces transferts de valeurs enregistrées au nom de la Régie ou qui lui ont été cédés en date des présentes ou qui le seront de temps à autre, sont exécutés, ratifiés et confirmés par les représentants autorisés susmentionnés dans les présentes.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

D) Mise en place d'un comité plénier

- Concernant la création d'un comité plénier :

9-02-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes procède à la création d'un comité plénier, composé des délégués et des délégués substitués désignés par les municipalités membres de ladite Régie, lequel se réunit sur demande du président de la Régie aux fins de préparer les réunions du conseil d'administration.

- adopté à l'unanimité

E) Mandat à Dufresne Hébert Comeau avocats/Mise en place d'un comité plénier

CONSIDÉRANT la décision de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes à l'effet de mettre en place un comité plénier;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il est nécessaire d'effectuer la modification du règlement numéro 10-013-05 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite mandater la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour la mise en place dudit comité et pour la modification du règlement numéro 10-013-05 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise à cet effet le 16 février 2015 par M^e André Comeau de la firme Dufresne Hébert Comeau;

10-02-15

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour procéder à la mise en place d'un comité plénier et pour la modification du règlement numéro 10-013-05 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

F) Mandat à Dunton Rainville Avocats

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5-06-14 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandatant la firme d'avocats Dunton Rainville pour procéder à l'analyse des contrats de services et de gestion ainsi que d'autre documents connexes;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater à nouveau la firme d'avocats Dunton Rainville pour une prochaine étape portant sur l'application desdits contrats et sur les orientations de ladite Régie ainsi que tout conseil juridique concernant la situation légale de la Régie auprès de ses partenaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise à cet effet le 29 janvier 2015 par M^e Alain Longval de la firme d'avocats Dunton Rainville s'appliquant rétroactivement au 30 novembre 2014;

11-02-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ratifie le mandat à la firme d'avocats Dunton Rainville portant sur l'application de ses différents contrats, sur les orientations de ladite Régie ainsi que tout conseil juridique concernant la situation légale de la Régie auprès de ses partenaires.

QUE la Régie autorise le paiement de la facture #260447 datée du 31 décembre 2014 au montant de 13 235,81 \$ (taxes incluses) puisque celle-ci est reliée au présent mandat à la firme d'avocats Dunton Rainville.

- adopté à l'unanimité

G) Mandat de représentation dans les dossiers de destitution de deux employés

CONSIDÉRANT la destitution de deux employés à la séance du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes du 15 janvier 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité que les intérêts de ladite Régie soient représentés dans les négociations et recours qui peuvent être exercés par les employés concernés;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Me Pierre Hébert de la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats, en date du 17 février 2015;

12-02-15

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats pour représenter ses intérêts dans les dossiers des employés # 5 et # 290, destitués respectivement par les résolutions 2-01-15 et 3-01-15, devant les instances administratives ou judiciaires, et dans toute procédure ou négociation relative à ces dossiers, le tout selon l'offre de service du 17 février 2015;

QUE les honoraires et frais requis en ces dossiers soient payés par le surplus accumulé non affecté.

- adopté à l'unanimité

H) Approbation de travaux supplémentaires/Mandat de consultation en taxes

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 13-04-13 et numéro 6-03-14 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandatant la firme Lanoue Taillefer Audet inc. pour procéder à l'analyse de l'application des taxes à la consommation à l'égard des fournitures de services relatifs à la gestion des activités de ladite Régie;

CONSIDÉRANT le dépôt d'observations et de commentaires transmis à la Régie concernant ces taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Lanoue Taillefer Audet inc., à l'effet d'analyser avec des aviseurs légaux la situation concernant les ententes contractuelles de la Régie;

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier et la nécessité de poursuivre l'analyse et, ainsi, approuver des travaux supplémentaires qui ont servi ou serviront à constituer ou documenter le dossier qui est susceptible d'être utilisé dans le cadre d'un recours devant le tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

13-02-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement des factures numéros 0103999 et 0104000 pour un montant total de 18 396,00 \$, taxes incluses, à la firme Lanoue Taillefer Audet inc. pour des travaux réalisés du 18 mars au 21 octobre 2014.

- adopté à l'unanimité

I) Tricentris, centre de tri / Subvention régulière 2015 et application de la clause 1.4.2

CONSIDÉRANT que des contributions de base sont exigibles annuellement pour Tricentris, centre de tri, de la part de chaque municipalité membre de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri, doit appliquer, pour l'année 2015, la clause 1.4.2 du contrat intervenu avec ses municipalités membres, et que ladite clause prévoit le versement d'une contribution supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu assumer lesdites contributions pour ses municipalités membres et que les sommes sont déjà incluses aux prévisions budgétaires 2015;

CONSIDÉRANT les demandes adressées par Tricentris et datées du 18 février 2015;

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par RCI Environnement (Division de WM Québec inc.) en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la Régie;

14-02-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières de base, ainsi que les contributions supplémentaires dans le cadre de l'application de l'article 1.4.2, à verser à Tricentris, centre de tri, pour ses quatre municipalités membres;

QUE ces sommes soient versées par ladite Régie à Tricentris, centre de tri, pour l'année 2015, pour un montant de 51 857,66 \$ plus les taxes applicables, tel que stipulé dans les courriels de Tricentris datés du 18 février 2015.

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, RCI Environnement (Division de WM Québec).

- adopté à l'unanimité

J) Achat de bacs verts roulants pour 2015

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'acquérir des bacs verts roulants de 360 litres pour les propriétaires de nouvelles constructions sur le territoire de ses municipalités membres pour la collecte des déchets;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectué par ladite Régie pour la fourniture et la livraison desdits bacs pour la période du 19 février au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT les prix soumis par Patrick Morin Lachute, Matériaux bas prix Lachute, BMR Lachute et Canadian Tire Lachute concernant l'achat et la livraison desdits bacs;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

15-02-15

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de procéder à l'achat de ses bacs verts roulants auprès de BMR Lachute, plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 114,95 \$ l'unité, incluant les taxes et la livraison.

- adopté à l'unanimité

K) Contributions financières et matérielles

- Société d'horticulture d'Argenteuil

CONSIDÉRANT la lettre du 20 janvier 2015 de la Société d'horticulture d'Argenteuil demandant un soutien financier de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre des nombreuses activités organisées par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Régie désire se prévaloir de cette contribution afin d'augmenter sa visibilité et ce, conformément à l'avis juridique obtenu de la part de ses procureurs à cet égard;

16-02-15

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution à la Société d'horticulture d'Argenteuil, au montant de 300,00 \$, conditionnellement à l'obtention d'une visibilité pour ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

17-02-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 mars 2015 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Pélouquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 FÉVRIER 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Fiducie Desjardins / Rapport du fiduciaire 2014
 - B) Avis de motion / Modification du Règlement numéro 10-013-05 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration
 - C) Mandat pour la tenue de la Journée Retour à la Terre 2015 et nomination des organismes
 - D) Nomination des auditeurs externes pour 2014
 - E) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
 - F) Approbation de travaux supplémentaires / Mandat de consultation en taxes
 - G) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Application des contrats de services et de gestion
 - H) Mandat à Dunton Rainville Avocats / GSI Environnement
 - I) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Consultation en taxes
 - J) Achat d'un classeur anti-feu
 - K) Compte rendu – Comité de vigilance et de suivi des odeurs du 11 décembre 2014 / Dépôt
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

Judi, le 19 mars 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Richard Labonté, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-03-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la secrétaire-trésorière par intérim, en ajoutant, toutefois, au point IX- Varia, le sujet suivant : Adjudication / Contrat de fourniture de services relatifs à l'entreposage, la distribution, la réparation et la récupération de bacs roulants sur le territoire des municipalités membres.

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE 19 FÉVRIER 2015**

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2015.

2-03-15

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2015.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- La secrétaire-trésorière par intérim fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets et recyclage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 20-02-15 au 18-03-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

3-03-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 20-02-15 au 18-03-15, et ce, pour un montant de 7 935,58 \$.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-02-15 au 19-03-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

4-03-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 19-02-15 au 19-03-15, et ce, pour un montant de 152 192,63 \$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Fiducie Desjardins / Rapport du fiduciaire 2014

- Il y a dépôt du rapport du fiduciaire pour l'année 2014.

B) Avis de motion / Modification du Règlement numéro 10-013-05 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration

Le délégué monsieur Serge Riendeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, il proposera, pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 97-013-01 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration, tel que déjà modifié aux fins de prévoir une rémunération pour les délégués substitués.

Plus précisément, le projet de règlement proposé se lira comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-013-06

Règlement modifiant le Règlement numéro 97-013-01 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration, tel qu'amendé par le règlement numéro 10-013-05 aux fins de prévoir une rémunération pour les délégués substitués

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné le 19 mars 2015;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé à la séance ordinaire du 19 mars 2015;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public contenant un résumé du projet de règlement et mentionnant la date, l'heure et le lieu de la séance où est prévue l'adoption du présent règlement;

LE CONSEIL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

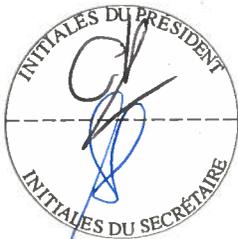
ARTICLE 1

L'article 1 du Règlement numéro 97-013-01, déjà amendé par le règlement numéro 10-013-05, est amendé en ajoutant au deuxième alinéa la phrase suivante :

« Dans les autres cas, le délégué substitut qui assiste au comité plénier et à la séance qui suit reçoit une rémunération de cent dollars (100 \$). »

ARTICLE 2

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa publication.

C) Mandat pour la tenue de la Journée Retour à la Terre 2015 et nomination des organismes

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Journée Retour à la Terre permettant aux citoyens des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se procurer du compost et d'encourager des organismes de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue à l'écoagenda de la Régie pour le 16 mai prochain;

CONSIDÉRANT que la Régie devra encore une fois se procurer du compost chez un fournisseur externe, vu l'incapacité de GSI Environnement de respecter la fourniture de compost prévue à l'entente conclue avec la Régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier un mandat afin de voir à la préparation et la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit identifier l'organisme sur leur territoire respectif recevant ce support financier;

5-03-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate sa secrétaire-trésorière par intérim, madame Sylvie Summerside, afin d'engager et payer des dépenses liées à la tenue de la Journée Retour à la Terre 2015, soit, plus spécifiquement, l'achat et le transport de compost pour chacun des points de services, le paiement à RCI Environnement pour la gestion de cette activité, ainsi que d'autres frais connexes pouvant être nécessaires pour le bon déroulement de cette activité.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la liste suivante des organismes bénéficiant du support financier de la Régie dans le cadre de la Journée Retour à la Terre :

Lachute :	L'association de baseball mineur de Lachute-Argenteuil;
Brownsburg-Chatham :	Club Optimiste;
Saint-André-d'Argenteuil :	École Saint-André;
Saint-Placide :	Association des pompiers volontaires de St-Placide.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

D) Nomination des auditeurs externes pour 2014

Concernant la nomination des auditeurs externes pour l'année 2014, il est convenu ce qui suit :

6-03-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE mandat soit donné à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, afin d'agir comme auditeurs externes de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'exercice financier 2014, conformément à l'offre de services reçue le 25 février 2015, soit pour un montant de 10 500,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE mandat soit également donné à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour un service d'accompagnement auprès de madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim, au niveau de l'aide pour la préparation du dossier d'audit ainsi que pour de l'aide et de l'encadrement concernant les particularités de la comptabilité municipale;

QUE les interventions mentionnées précédemment soient facturées selon le taux horaire des professionnels attitrés au dossier de la Régie, soit premier directeur principal à 220,00 \$ ainsi que le responsable du dossier à 120,00\$.

- adopté à l'unanimité

E) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015;

7-03-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013, afin de procéder au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille, qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve les factures suivantes d'Accuracy Canada pour un montant total de 30 424,25\$ taxes incluses :

- Facture ACC-CA-15639 du 18 février 2015;
- Facture ACC-CA-15640 du 18 février 2015.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve également la facture numéro 15-11 de la Société Raynald Mercille datée du 28 février 2015 et procède au paiement de la somme de 18 327,40 \$, taxes incluses.

- adopté à l'unanimité

F) Approbation de travaux supplémentaires / Mandat de consultation en taxes

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 13-04-13 et numéro 6-03-14 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandatant la firme Lanoue Taillefer Audet inc. pour procéder à l'analyse de l'application des taxes à la consommation à l'égard des fournitures de services relatifs à la gestion des activités de ladite Régie;

CONSIDÉRANT le dépôt d'observations et de commentaires transmis à la Régie concernant ces taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Lanoue Taillefer Audet inc., à l'effet d'analyser avec les aviseurs légaux De Chantal, D'Amour, Fortier avocats la situation concernant les ententes contractuelles de la Régie;

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier et la nécessité de poursuivre l'analyse et, ainsi, approuver des travaux supplémentaires qui ont servi ou serviront à constituer ou documenter le dossier qui est susceptible d'être utilisé dans le cadre d'un recours devant le tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

8-03-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement des factures numéros 20143330 et 20150053 pour un montant total de 3 645,85 \$, taxes incluses, à la firme d'avocats De Chantal, D'Amour, Fortier pour des services rendus du 12 septembre au 10 décembre 2014.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

G) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Application des contrats de services et de gestion

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5-06-14 adoptée par le conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandatant la firme d'avocats Dunton Rainville pour procéder à l'analyse des contrats de services et de gestion ainsi que d'autre documents connexes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-02-15 adoptée par le conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandatant la firme d'avocats Dunton Rainville pour une prochaine étape portant sur l'application desdits contrats et sur les orientations de ladite Régie ainsi que tout conseil juridique concernant la situation légale de la Régie auprès de ses partenaires;

CONSIDÉRANT que la facture #259136 pour la période de novembre 2014 était demeurée en suspens et était reliée au mandat donné par le biais de la résolution 11-02-15;

9-03-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement de la facture #259136 datée du 30 novembre 2014 au montant de 8 051,16 \$ (taxes incluses) puisque celle-ci est reliée au mandat donné à la firme d'avocats Dunton Rainville par la résolution numéro 11-02-15 du conseil de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

H) Mandat à Dunton Rainville Avocats / GSI Environnement

CONSIDÉRANT le litige opposant la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes à GSI Environnement Inc. dans la cause portant le numéro 700-17-005008-080 et dans la cause portant le numéro 700-17-005000-087;

CONSIDÉRANT que ces deux litiges ont fait l'objet d'une transaction assortie de certaines conditions;

CONSIDÉRANT que lesdites conditions ne se sont pas réalisées faisant en sorte que la transaction est devenue sans effet et sans objet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du bail intervenu entre ladite Régie et GSI Environnement Inc. cette dernière est tenue à des obligations et des engagements dont l'exécution peut être demandée par la Régie auprès des autorités judiciaires compétentes;

CONSIDÉRANT les pressions administratives exercées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'égard de GSI alors que ces pressions sont susceptibles d'être judiciairisées;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

10-03-15

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate M^e Alain Longval et son équipe du cabinet d'avocats Dunton Raiville, s.e.n.c.r.l. afin de représenter ladite Régie pour assurer la défense de ses droits et la sauvegarde de ses intérêts relativement à toutes les questions litigieuses l'opposant à GSI Environnement Inc.

QUE la Régie autorise le paiement de la facture #261850 datée du 31 janvier 2015 au montant de 746,19 \$ (taxes incluses) puisque celle-ci est reliée au présent mandat au cabinet d'avocats Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l.

- adopté à l'unanimité

l) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Consultation en taxes

CONSIDÉRANT que Waste Management Québec Inc. agit maintenant au droit de Gestion Environnementale Nord-Sud et de RCI Environnement Inc. en ce qui concernant le contrat de services octroyé en 2006 et le contrat de gestion octroyé en 2001 par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'entente administrative (01-2006) visant certaines modalités d'applications des contrats ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de cette entente administrative présente un problème fiscal complexe et susceptible de déboucher sur des cotisations fiscales importantes et, plus particulièrement, en matière de TVQ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une analyse en profondeur de cette question afin de parer à tout litige avec les autorités fiscales concernées;

11-03-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accorde à M^e Alain Longval et son équipe du cabinet d'avocats Dunton Raiville, s.e.n.c.r.l., le mandat d'analyser, en collaboration avec les comptables Lanoue Taillefer Audet Inc., les conséquences fiscales de la mise en œuvre de ladite entente administrative de septembre 2006 et d'établir tous les scénarios possibles permettant de solutionner toutes les questions litigieuses susceptibles d'être soulevées par les autorités fiscale concernées.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

J) Achat d'un classeur anti-feu

CONSIDÉRANT le besoin de la Régie d'acquérir un classeur anti-feu supplémentaire pour ses archives à conservation permanente;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de deux fournisseurs, soit Papeterie Le Mémo et Buro Plus, tous deux de Lachute;

12-03-15

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise l'achat d'un classeur anti-feu quatre tiroirs auprès de la Papeterie Le Mémo de Lachute au prix de 2 889,00 \$, livraison incluse, plus les taxes applicables.

- adopté à l'unanimité

K) Compte rendu – Comité de vigilance et de suivi des odeurs du 11 décembre 2014 / Dépôt

- Il y a dépôt du compte rendu de la réunion des comités de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 11 décembre 2014.

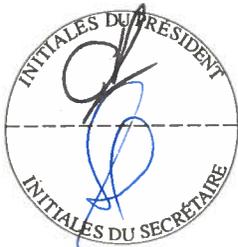
IX- VARIA

- Adjudication / Contrat de fourniture de services relatifs à l'entreposage, la distribution, la réparation et la récupération de bacs roulants sur le territoire des municipalités membres

CONSIDÉRANT la décision de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une recherche de prix concernant la fourniture de services relatifs à l'entreposage, la distribution, la réparation et la récupération de bacs roulants sur le territoire de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a reçu trois soumissions pour lesdits services, dont les prix suivants ont été fixés en fonction du nombre de déplacements effectués en 2014, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Coût total avec taxes
6375502 Canada inc.	94 998,09 \$
Solution concept inc.	33 486,47 \$
Transport Reid et Denis	17 364,10 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT QUE ladite Régie estime que la proposition de la compagnie «Transport Reid et Denis» correspond aux exigences décrites dans la recherche de prix;

13-03-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la soumission de la compagnie « Transport Reid et Denis », concernant la fourniture de services relatifs à l'entreposage, la distribution, la réparation et la récupération de bacs roulants sur le territoire de ses municipalités membres, et ce, pour l'année 2015, au montant total estimé de 17 364,10 \$, basé sur le nombre de déplacements effectués en 2014.

QUE mandat soit donné au président et/ou à la secrétaire-trésorière par intérim de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente à cet effet.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

14-03-15

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 avril 2015 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Pélouquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 MARS 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Adoption du règlement no 15-013-06 modifiant le règlement no 97-013-01 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration, tel qu'amendé par le règlement numéro 10-013-05 aux fins de prévoir une rémunération pour les délégués substitués
 - B) Amendement à la résolution numéro 5-03-15 concernant la nomination des organismes / Journée Retour à la Terre 2015
 - C) Renouvellement / Assurances générales
 - D) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
 - E) Approbation de travaux supplémentaires / Mandat de consultation en taxes
 - F) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Mémoires de frais Sodavex
 - G) Ratification du paiement d'une facture à Dunton Rainville Avocats / GSI Environnement
 - H) Ratification du paiement d'une facture à Dunton Rainville Avocats / Consultation en taxes
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 16 avril 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE 19 MARS 2015**

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2015.

2-04-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2015.

- adopté à l'unanimité



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets et recyclage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 19-03-15 au 15-04-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

3-04-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 19-03-15 au 15-04-15, et ce, pour un montant de 18 631,59 \$.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-03-15 au 16-04-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

4-04-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 20-03-15 au 16-04-15, et ce, pour un montant de 71 080,82 \$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Adoption du règlement no 15-013-06 modifiant le Règlement no 97-013-01 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration, tel qu'amendé par le règlement no 10-013-05 aux fins de prévoir une rémunération pour les délégués substitués

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par monsieur Serge Riendeau à la séance ordinaire du 19 mars 2015;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé à la séance ordinaire du 19 mars 2015;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public contenant un résumé du projet de règlement et mentionnant la date, l'heure et le lieu de la séance où est prévue l'adoption du présent règlement;

5-04-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve le règlement numéro 15-013-06 modifiant le Règlement no 97-013-01 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration, tel qu'amendé par le règlement no 10-013-05 aux fins de prévoir une rémunération pour les délégués substitués.

- adopté à l'unanimité

- B) Amendement à la résolution numéro 5-03-15 concernant la nomination des organismes / Journée Retour à la Terre 2015

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5-03-15 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la tenue de la Journée Retour à la Terre pour 2015 et la nomination des organismes bénéficiant du support financier de cette activité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution afin de changer l'organisme bénéficiaire pour la municipalité de Saint-Placide;

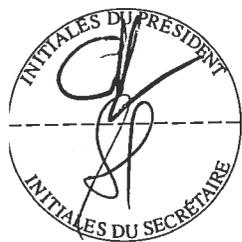
6-04-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes amende la résolution numéro 5-03-15 en remplaçant l'organisme bénéficiaire pour la municipalité de Saint-Placide par les Aventuriers de Baden-Powell au lieu de l'Association des pompiers volontaires de St-Placide.

- adopté à l'unanimité

C) Renouvellement / Assurances générales

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de renouveler ses assurances générales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2-05-12 acceptant la proposition du courtier « Lemieux, Ryan & associés » suite à un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement pour la période du 5 mai 2015 au 5 mai 2016;

7-04-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la proposition du courtier « Lemieux, Ryan & associés » pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 5 mai 2015 au 5 mai 2016, et ce, pour une prime de 27 799,00 \$ (taxes en sus).

QUE ladite Régie mandate sa secrétaire-trésorière par intérim, madame Sylvie Summerside, et/ou son président, monsieur Carl Péloquin, afin de signer, s'il y a lieu, le contrat relatif au renouvellement des assurances générales.

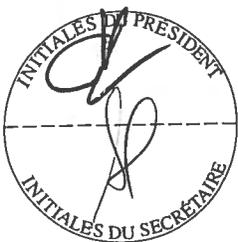
- adopté à l'unanimité

D) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

8-04-15

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013, afin de procéder au paiement de la facturation reçue de la firme Société Raynald Mercille, qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve la facture numéro 15-12 de la Société Raynald Mercille datée du 28 février 2015 et procède au paiement de la somme de 4 471,80 \$, taxes incluses.

- adopté à l'unanimité

E) Approbation de travaux supplémentaires/Mandat de consultation en taxes

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 13-04-13 et numéro 6-03-14 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandatant la firme Lanoue Taillefer Audet inc. pour procéder à l'analyse de l'application des taxes à la consommation à l'égard des fournitures de services relatifs à la gestion des activités de ladite Régie;

CONSIDÉRANT le dépôt d'observations et de commentaires transmis à la Régie concernant ces taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Lanoue Taillefer Audet inc., à l'effet d'analyser avec les aviseurs légaux De Chantal, D'Amour, Fortier avocats la situation concernant les ententes contractuelles de la Régie;

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier et la nécessité de poursuivre l'analyse et, ainsi, approuver des travaux supplémentaires qui ont servi ou serviront à constituer ou documenter le dossier qui est susceptible d'être utilisé dans le cadre d'un recours devant le tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

9-04-15

Il est
Proposé par : M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement de la facture numéro 0104619 pour un montant total de 12 589,76 \$, taxes incluses, à la firme Lanoue Taillefer Audet Inc. pour des services rendus du 22 octobre 2014 au 31 mars 2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013, afin de procéder au paiement de ladite facturation.

- adopté à l'unanimité

F) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Mémoires de frais

CONSIDÉRANT la réclamation de la firme d'avocats Sodavex datée du 2 mars 2015 concernant les mémoires de frais des causes numéros 500-09-020961-108, 500-09-020966-107, 500-17-057490-107 et 500-17-054838-092;

CONSIDÉRANT la position de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes à l'effet que ces mémoires de frais devraient être assumés par WM Québec Inc.;

CONSIDÉRANT que des représentations pourraient être nécessaires dans ce dossier;

10-04-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accorde à M^e Alain Longval et son équipe du cabinet d'avocats Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l., un mandat de représentations dans les causes numéros 500-09-020961-108, 500-09-020966-107, 500-17-057490-107 et 500-17-054838-092, advenant la nécessité desdites représentations.

- adopté à l'unanimité

G) Ratification du paiement d'une facture à Dunton Rainville Avocats / GSI Environnement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-03-15 adoptée par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandatant la firme d'avocats Dunton Rainville afin de représenter ladite Régie pour assurer la défense de ses droits et la sauvegarde de ses intérêts relativement à toutes les questions litigieuses l'opposant à GSI Environnement Inc.;

11-04-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement de la facture #262866 datée du 28 février 2015 de la firme d'avocats Dunton Rainville au montant de 5 971,41 \$ (taxes incluses), puisque celle-ci est reliée au mandat donné à ladite firme d'avocats par le biais de sa résolution numéro 10-03-15.

- adopté à l'unanimité

H) Ratification du paiement d'une facture à Dunton Rainville Avocats / Consultation en taxes

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-03-15 adoptée par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandatant la firme d'avocats Dunton Rainville afin d'analyser, en collaboration avec les comptables Lanoue Taillefer Audet Inc., les conséquences fiscales de la mise en œuvre d'une entente administrative datant de septembre 2006 et d'établir tous les scénarios possibles permettant de solutionner toutes les questions litigieuses susceptibles d'être soulevées par les autorités fiscales concernées;

12-04-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement de la facture #262865 datée du 28 février 2015 de la firme d'avocats Dunton Rainville au montant de 1 879,27 \$ (taxes incluses), puisque celle-ci est reliée au mandat donné à ladite firme d'avocats par le biais de sa résolution numéro 11-03-15.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

13-04-15

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 mai 2015 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 AVRIL 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Renouvellement cautionnement au MDDELCC
 - B) Bilan RDD 2014
 - C) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Lidya Énergie
 - D) Contributions financières et matérielles
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 21 mai 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Louis Quevillon, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-05-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE 16 AVRIL 2015

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2015.

2-05-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2015.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- La secrétaire-trésorière par intérim fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 16-04-15 au 15-05-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

3-05-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 16-04-15 au 15-05-15, et ce, pour un montant de 12 415,88 \$.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 17-04-15 au 21-05-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

4-05-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 17-04-15 au 21-05-15, et ce, pour un montant de 1 399 162,13 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Renouvellement / Cautionnement au MDDELCC

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 19 janvier 2006 du Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles par lequel les exploitants des lieux d'enfouissement sanitaire ont l'obligation de fournir une garantie financière au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se conformer aux exigences dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC désire recevoir ce cautionnement selon certaines modalités précises;

CONSIDÉRANT l'échéance du 19 juillet 2015 du cautionnement présentement en vigueur;

5-05-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit autorisée à émettre un cautionnement de garantie au montant de 1 M\$ pour une période d'un an, soit du 19 juillet 2015 au 19 juillet 2016, auprès du courtier Aon Parizeau Inc., au coût de 6 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités acceptables par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

QUE mandat soit donné au président, monsieur Carl Péloquin, et/ou à la secrétaire-trésorière par intérim, madame Sylvie Summerside, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ce cautionnement soit facturé à RCI Environnement (Division de WM Québec inc.), à titre d'exploitant du LET de Lachute.

- adopté à l'unanimité

B) Bilan RDD 2014

- Il y a dépôt du bilan RDD 2014.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

C) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Lidya Énergie

CONSIDÉRANT la convention de bail intervenue le 22 décembre 2006 entre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et Lidya Énergie, s.e.c.;

CONSIDÉRANT que ce bail a été publié le 22 février 2006 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 13 073 748;

CONSIDÉRANT les autres contrats, conventions et ententes intervenus entre ladite Régie et Lidya Énergie, s.e.c.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les discussions entre la Régie et Lidya Énergie, s.e.c., dans le but de conclure une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie, dans ce contexte, d'obtenir des conseils aux niveaux juridique et légal;

6-05-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ratifie le mandat à M^e Alain Longval et son équipe du cabinet d'avocats Dunton Raiville, s.e.n.c.r.l. afin de procéder à un examen complet des relations contractuelles existantes entre ladite Régie et Lidya Énergie, et autorise le paiement des honoraires encourus dans le dossier depuis le début de l'année 2015.

- adopté à l'unanimité

D) Contributions financières et matérielles

- Fabrique de Saint-Placide

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique de Saint-Placide concernant la fourniture gratuitement par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'un bac vert 360 litres pour la disposition des déchets au cimetière de Saint-Placide.

7-05-15

Il est

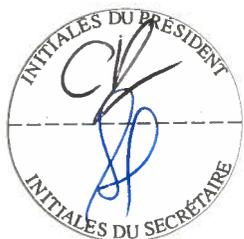
Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de fournir gratuitement à la Fabrique de Saint-Placide un bac vert 360 litres pour utilisation au cimetière de Saint-Placide.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-05-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 juin 2015 à 19 h
à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue
Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité



Sylvie Summerside

Secrétaire-trésorière par intérim



Carl Péloquin

Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 MAI 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Fermeture du bureau administratif
 - B) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Réclamations de WM Québec inc.
 - C) Compte rendu – Comité de vigilance et de suivi des odeurs du 18 mars 2015 / Dépôt
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE
(Prochaine séance : 9 juillet 2015 et pas de séance au mois d'août)



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 18 juin 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Denis Richer, conseiller municipal de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Louis Quevillon, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur André Jetté.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-06-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Louis Quevillon
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le vice-président.

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE 21 MAI 2015**

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2015.

2-06-15

Il est

Proposé par : M. Louis Quevillon

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2015.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le vice-président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 16-05-15 au 11-06-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

3-06-15

Il est
Proposé par : M. Denis Richer
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 16-05-15 au 11-06-15, et ce, pour un montant de 10 306,52 \$.

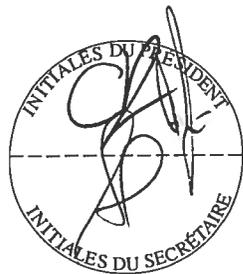
- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22-05-15 au 18-06-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

4-06-15

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Denis Richer
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 22-05-15 au 18-06-15, et ce, pour un montant de 102 554,09 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Fermeture du bureau administratif

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer le bureau administratif de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour une certaine période au cours de la saison estivale;

5-06-15

Il est

Proposé par: M. Louis Quevillon

Appuyé par : M. Denis Richer

et résolu

QUE le bureau administratif de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit officiellement fermé du 27 juillet au 7 août 2015 inclusivement.

- adopté à l'unanimité

B) Mandat à Dunton Rainville Avocats / Réclamations de WM Québec inc.

CONSIDÉRANT la réclamation de WM Québec inc. concernant le traitement des eaux de compostage du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique des avocats de WM Québec inc. en date du 12 mai 2015;

6-06-15

Il est

Proposé par: M. Denis Richer

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate M^e Alain Longval et son équipe du cabinet Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l. afin d'intervenir auprès des avocats de WM Québec inc. afin de représenter les intérêts de la Régie dans ce litige et dans toute autre réclamation de WM Québec inc., gestionnaire du lieu d'enfouissement technique de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

C) Compte rendu - Comité de vigilance et de suivi des odeurs du 18 mars 2015 / Dépôt

- Il y a dépôt du compte rendu de la réunion du comité de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 18 mars 2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-06-15

Il est

Proposé par: M. Louis Quevillon

Appuyé par : M. Denis Richer

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 9 juillet 2015 à 19 h
à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue
Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim

André Jetté
Vice-président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 JUIN 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Achat de sacs de plastique / Collectes des feuilles d'automne
 - B) Mandat à Dunton Rainville Avocats / GSI Environnement - Négociations
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 9 juillet 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Louis Quevillon, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-07-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 JUIN 2015

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2015.

2-07-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2015.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 12-06-15 au 09-07-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

3-07-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon
et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 12-06-15 au 09-07-15, et ce, pour un montant de 6 188,35 \$.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-06-15 au 09-07-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

4-07-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 19-06-15 au 09-07-15, et ce, pour un montant de 89 552,56 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Achat de sacs de plastique / Collectes des feuilles d'automne

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire acquérir de nouveaux sacs de plastique afin d'en distribuer aux citoyens de ses municipalités membres pour la collecte des feuilles d'automne 2015;

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà en mains une certaine quantité de sacs restants de l'année précédente;

CONSIDÉRANT que suite à la recherche de prix effectuée, la Régie a obtenu les informations suivantes :

Compagnie	Prix sacs réguliers	Prix sacs compostables
Option 45 000 sacs		
Imaflex	0,16 \$ / sac	0,48 \$ / sac
Al-Pack	0,18 \$ / sac	0,56 \$ / sac
Polykar	0,156 \$ / sac	0,45 \$ / sac
Option 90 000 sacs		
Imaflex	0,16 \$ / sac	0,48 \$ / sac
Al-Pack	0,17 \$ / sac	0,52 \$ / sac
Polykar	0,15 \$ / sac	0,422 \$ / sac
Option 135 000 sacs		
Imaflex	0,16 \$ / sac	0,48 \$ / sac
Al-Pack	0,16 \$ / sac	0,48 \$ / sac
Polykar	0,144 \$ / sac	0,40 \$ / sac

5-07-15

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve l'achat de 45 000 sacs au prix de 0,156 \$ le sac, pour un montant de 7 020,00 \$, plus les taxes applicables, et ce, auprès de la compagnie Polykar de Ville Saint-Laurent.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

**B) Mandat à Dunton Rainville Avocats / GSI Environnement -
Négociations**

CONSIDÉRANT le fait que déjà depuis plusieurs mois des activités de compostage pour lesquelles GSI Environnement inc. s'est engagée envers la Régie sont suspendues;

CONSIDÉRANT le fait que lesdites activités de compostage sont toujours souhaitables pour les municipalités membres de la Régie et que la relance du site de compostage demeure une priorité pour celles-ci;

CONSIDÉRANT les rencontres récentes entre GSI Environnement inc. et RCI Environnement inc. (Division de WM Québec inc.) ainsi que les représentants de la Régie au cours desquelles plusieurs scénarios de relance des activités de compostage ont été discutés, telle la possibilité de relocaliser le centre de compostage et de traitement des sols;

6-07-15

Il est

Proposé par: M. Louis Quevillon

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes puisse continuer les négociations avec GSI Environnement inc. et RCI Environnement inc. (Division de WM Québec inc.) en vue d'obtenir un nouveau partenariat avec ceux-ci ainsi que la relance des activités de compostage et de traitement des sols de GSI Environnement inc.

QUE dans le cadre de ces négociations, les représentants de la Régie continuent à insister afin que soit réglée toute la problématique environnementale, tel que l'enlèvement des tas sur les lieux et que la Régie s'assure du paiement de toutes les sommes qui peuvent lui être dues en date de l'adoption de la présente résolution.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate Me Alain Longval et son équipe du cabinet Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l. afin de participer aux négociations avec GSI Environnement inc. et RCI Environnement inc. (Division de WM Québec inc.).

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014, afin de procéder au paiement des honoraires requis dans le cadre du présent mandat.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-07-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 17 septembre 2015 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 JUILLET 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
 - D) Dépôt et acceptation du rapport budgétaire
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dépôt du rapport financier 2014
 - B) Dépôt des indicateurs de gestion 2014
 - C) Dépôt du bilan de la Journée Retour à la Terre 2015
 - D) Adoption des prévisions budgétaires 2016
 - E) Redistribution 2016
 - F) Dates des séances ordinaires 2016
 - G) Activités connexes 2016
 - H) Ratification de mandats de services professionnels dans le cadre de la vérification diligente
 - I) Ratification de mandat de représentation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Bureau du commissaire aux plaintes)
 - J) Approbation de travaux supplémentaires/Mandat de consultation en taxes
 - K) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
 - L) Mise en place d'un comité des ressources humaines et des affaires juridiques
 - M) Compte rendu / Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 17 juin 2015 - Dépôt
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 17 septembre 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-09-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président, en ajoutant, toutefois, le sujet suivant au point IX- Varia : Demande de contributions financières et matérielles.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 JUILLET 2015

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2015.

2-09-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2015.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 7-07-15 au 17-09-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

3-09-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 07-07-15 au 17-09-15, et ce, pour un montant de 31 032,67 \$.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 04-07-15 au 17-09-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

4-09-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 04-07-15 au 17-09-15, et ce, pour un montant de 2 063 930,37 \$.

- adopté à l'unanimité

D) Dépôt et acceptation du premier rapport budgétaire

CONSIDÉRANT le dépôt du premier rapport budgétaire pour la période se terminant le 31 juillet 2015;

5-09-15

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accuse réception et prenne acte du rapport budgétaire périodique de la secrétaire-trésorière par intérim de ladite Régie, en date du 31 juillet 2015, et en approuve et autorise la teneur.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dépôt du rapport financier 2014

- Il y a dépôt du rapport financier 2014 réalisé par les auditeurs externes de la Régie, Raymond Chabot Grant Thornton.

B) Dépôt des indicateurs de gestion 2014

- Il y a dépôt des indicateurs de gestion 2014.

C) Dépôt du bilan de la Journée Retour à la Terre 2015

- Il y a dépôt du bilan final de la Journée Retour à la Terre tenue le 16 mai 2015.

D) Adoption des prévisions budgétaires 2016

6-09-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté
appuyé par: M. Serge Riendeau
et résolu

QUE les prévisions budgétaires 2016 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par la secrétaire-trésorière par intérim soient acceptées telles que présentées, à savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

Prévisions 2016

REVENUS

Quotes-parts	(1 139 200) \$
Facturation-fonds de fermeture	285 000 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	200 \$
Vente de bacs verts	100 \$
Vente de bacs bruns	100 \$
Vente de bacs bleus	500 \$
Traitement des eaux de lixiviation	38 450 \$
Redevances	667 200 \$
Revenus de placement	115 500 \$
Autres revenus-administration	79 900 \$
Autres revenus-site	- \$
Communications environnementales	60 000 \$
Location bâtiments sur le site	- \$
Location - aire de compostage - GSI	4 600 \$
Remboursement frais de gestion	- \$
Location maisons	14 500 \$
Total des revenus	127 350 \$

CHARGES

Salaires employés	111 500 \$
Salaires conseil	46 900 \$
CARRA	8 000 \$
Contributions de l'employeur	27 000 \$
Activités connexes- gestion intégrée	89 600 \$
Téléphone et communications	1 300 \$
Internet	3 900 \$
Frais de poste	960 \$
Publicité	3 900 \$
Associations et abonnements	2 300 \$
Frais de déplacement	500 \$
Enfouissement municipalités membres	483 900 \$
Postfermeture	285 000 \$
Frais de gestion	- \$
Assurances	37 200 \$
Services professionnels -consultant en taxes	- \$
Services professionnels- autres	28 000 \$
Services professionnels- enquête diligente	45 000 \$
Services professionnels- auditeurs	12 500 \$
Services professionnels - archives	1 000 \$
Services professionnels -enregistrement séances	- \$
Services professionnels-conseiller RH	- \$
Services professionnels- informatiques	12 400 \$
Services professionnels Ville de Lachute	- \$
Services juridiques	150 000 \$
Entretien et réparations des bacs	21 090 \$
Gestion des bacs	- \$
Coût des bacs verts	10 000 \$
Coût des bacs bleus	10 000 \$
Coût des bacs bruns	10 000 \$
Dons et commandites	2 000 \$
Entretien et réparation	92 000 \$
Fournitures de bureau	6 000 \$
Fournitures informatiques	3 500 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Repas	2 400 \$
Compost	3 400 \$
Traitement du lixiviat	40 000 \$
Réparations équipements sur le site	- \$
Endains GSI	- \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	54 600 \$
Programme couches lavables	3 000 \$
Location roulottes	- \$
Mauvaises créances	- \$
Taxes municipales - maisons expropriées	18 000 \$
Frais bancaires	500 \$
Dépenses diverses	- \$
Total des charges	1 627 350 \$

**Excédent (déficit) de fonctionnement de
l'exercice avant conciliation à des fins fiscales** (1 500 000) \$

Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long terme - \$

Affectations

Activités d'investissement - \$

Excédent (déficit) accumulé

Excédent de fonctionnement non affecté - \$

Excédent de fonctionnement affecté 1 500 000 \$

Réserves financières et fonds réservés - \$

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir - \$

Total des affectations 1 500 000 \$

**Excédent de fonctionnement de l'exercice à des
fins fiscales** - \$

- adopté à l'unanimité

E) Redistribution 2016

CONSIDÉRANT la demande des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de verser la redistribution prévue pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que ladite Régie possède les liquidités nécessaires pour répondre à cette demande;

CONSIDÉRANT que ladite Régie est désireuse de répondre favorablement à la demande de ses municipalités membres;

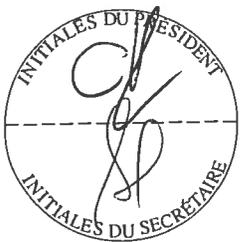
7-09-15

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une redistribution pour l'année 2016.

QUE le versement de cette redistribution soit établi au montant de 1 600 000 \$, selon le tableau suivant :

Municipalité membre	Redistribution
Ville de Lachute (49,27 %)	788 320 \$
Ville Brownsburg-Chatham (29,63%)	474 080 \$
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil (11,53 %)	184 480 \$
Municipalité de Saint-Placide (8,49 %)	135 840 \$
TOTAL :	1 582 240 \$

QUE cette redistribution, selon le partage établi au tableau précédent, soit versée aux municipalités membres en un seul versement, soit au cours du mois de janvier 2016.

QUE le résiduel de pourcentage de part (1,08 %) soit conservé par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

F) Dates des séances ordinaires 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'année 2016;

8-09-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

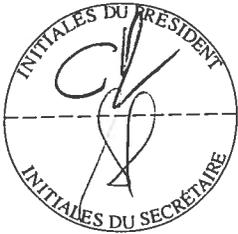
QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient établies pour l'année 2016 de la façon suivante : à 19 h, le 3^{ème} jeudi de chaque mois, sauf aux mois de janvier et d'août où il n'y aura pas de séance ainsi qu'au mois de juillet où la séance se tiendra le 2^e jeudi du mois.

- adopté à l'unanimité

G) Activités connexes 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes se positionne quant aux choix d'activités connexes devant être réalisées par son gestionnaire;

CONSIDÉRANT que le coût de ces activités connexes a été préalablement établi dans le document d'appel d'offres numéro 11-002;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

9-09-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes avise la compagnie RCI Environnement (Division de WM Québec) qu'elle retient pour l'année 2016 les activités suivantes :

- Collecte d'arbres de Noël 2015-2016;
- Journée Retour à la Terre;
- RDD;
- Site Internet;
- Écocalendrier 2016 et préparation de l'Écocalendrier 2017.

QUE la Régie, à l'égard de l'exécution de ces activités, accepte de défrayer les coûts prévus à l'appel d'offres numéro 11-002.

- adopté à l'unanimité

H) Ratification de mandats de services professionnels dans le cadre de la vérification diligente

CONSIDÉRANT l'ensemble des contrats de vente et d'échange d'immeubles, actes de garantie hypothécaire et jugements qui ont été analysés par Accuracy Canada;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par Accuracy Canada pour qu'une évaluation indépendante de la valeur marchande soit réalisée au moment de chacune des transactions par un évaluateur en immobilier;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation est essentielle pour assurer la qualité des informations transmises à l'UPAC;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers sous étude s'appliquent à la fois aux vérifications diligentes de la RIADM et de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT les offres de services et la recommandation de Me Raynald Mercille, avocat enquêteur dans les dossiers de vérification diligente de la RIADM et de la Ville de Lachute.

10-09-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes confirme et ratifie les mandats confiés à :



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

- confirme et ratifie le mandat confié à Me Paul Wayland, avocat spécialisé en expropriation du cabinet Dufresne Hébert Comeau, aux fins d'aider à compléter les résultats des enquêtes diligentes qui seront transmis à l'UPAC;
- confirme et ratifie le mandat confié à M. Jean-Pierre Cadrin, É.A. de la firme Jean-Pierre Cadrin et associés, aux fins d'assister Me Paul Wayland dans son travail d'enquête diligente dans le cadre du même mandat;

QUE les honoraires de Me Paul Wayland et de M. Jean-Pierre Cadrin soient partagés en parts égales entre la Ville de Lachute et la RIADM;

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ces mandats soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014 de ladite Régie.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement des factures numéros 117886 et 117983 pour un montant total de 3 417,79 \$, taxes incluses, au cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour des services rendus au 31 août 2015.

- adopté à l'unanimité

- l) Ratification de mandat de représentation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Bureau du commissaire aux plaintes)

CONSIDÉRANT la demande de documents pour le traitement d'un dossier du Bureau du commissaire aux plaintes du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues et l'offre de service de M^e André Comeau de la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats;

11-09-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes confirme et ratifie le mandat confié à M^e André Comeau de la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats, de représenter ladite Régie auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Bureau du commissaire aux plaintes) suite à une communication du 7 juillet 2015;

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014 de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

J) Approbation de travaux supplémentaires / Mandat de consultation en taxes

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 13-04-13 et numéro 6-03-14 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandatant la firme Lanoue Taillefer Audet inc. pour procéder à l'analyse de l'application des taxes à la consommation à l'égard des fournitures de services relatifs à la gestion des activités de ladite Régie;

CONSIDÉRANT le dépôt d'observations et de commentaires transmis à la Régie concernant ces taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Lanoue Taillefer Audet inc., à l'effet d'analyser avec les aviseurs légaux De Chantal, D'Amour, Fortier avocats la situation concernant les ententes contractuelles de la Régie;

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier et la nécessité de poursuivre l'analyse et, ainsi, approuver des travaux supplémentaires qui ont servi ou serviront à constituer ou documenter le dossier qui est susceptible d'être utilisé dans le cadre d'un recours devant le tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

12-09-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement de la facture numéro 0104950 pour un montant total de 11 899,91 \$, taxes incluses, à la firme Lanoue Taillefer Audet Inc. pour des services rendus du 1^{er} avril au 3 juillet 2015.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014, afin de procéder au paiement de ladite facturation.

- adopté à l'unanimité

K) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue de la firme Société Raynald Mercille qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

13-09-15

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014, afin de procéder au paiement de la facturation reçue de la firme Société Raynald Mercille, qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve les factures numéros 15-61, 15-77 et 15-100 de la Société Raynald Mercille datées respectivement du 30 juin, 31 juillet et 4 septembre 2015 et procède au paiement de la somme de 50 461,96 \$, taxes incluses.

- adopté à l'unanimité

L) Mise en place d'un comité des ressources humaines et des affaires juridiques

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un mécanisme décisionnel efficace pour toutes les questions reliées aux ressources humaines, à l'octroi des mandats juridiques et à l'éthique et à la déontologie;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des réunions régulières et fréquentes du comité des ressources humaines et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT QUE les décisions du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes relatives aux ressources humaines et aux mandats à des firmes d'avocats devraient s'appuyer sur des analyses sérieuses faites par un comité des ressources humaines et des affaires juridiques;

14-09-15

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

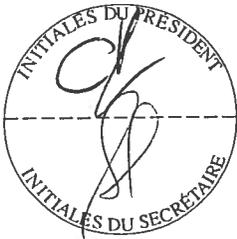
Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mette en place un comité des ressources humaines et des affaires juridiques;

QUE le comité des ressources humaines et des affaires juridiques soit composé par les quatre maires sans droit de remplacement ou de substitution;

QUE la direction générale et le consultant en ressources humaines Raynald Mercille fassent partie du comité pour fournir le soutien nécessaire pour faire les recommandations au conseil d'administration;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE le président du CA organise la tenue d'une réunion du comité des ressources humaines de façon ponctuelle au besoin autant que nécessaire mais au moins quatre fois par année;

QUE le maire Denis Lavigne agisse comme président du comité des ressources humaines et des affaires juridiques;

QUE le président Lavigne veille au bon déroulement des travaux du comité des ressources humaines et des affaires juridiques et qu'il s'assure au début de chaque réunion du suivi qui a été fait en relation avec les sujets qui étaient à l'ordre du jour de la réunion précédente.

- adopté à l'unanimité

M) Compte rendu / Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 17 juin 2015 - Dépôt

- Il y a dépôt du compte rendu de la réunion des comités de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 17 juin 2015.

IX- VARIA

- Demande de contributions financières et matérielles

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

15-09-15

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 15 octobre 2015 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Pélouquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
 - B) Entente avec le Club de Chasse à Courre de Montréal
 - C) Demande de contributions financières et matérielles
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

Judi, le 15 octobre 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-10-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2015**

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2015.

2-10-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2015.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- La secrétaire-trésorière par intérim fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 18-09-15 au 15-10-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

3-10-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 18-09-15 au 15-10-15, et ce, pour un montant de 15 375,80 \$.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 18-09-15 au 15-10-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

4-10-15

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 18-09-15 au 15-10-15, et ce, pour un montant de 1 971 845,60 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015;

5-10-15

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014, afin de procéder au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille, qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve les factures suivantes d'Accuracy Canada pour un montant total de 11 855,22 \$ taxes incluses :

- Facture ACC-CA-15722R du 24 septembre 2015 (quote-part 50 %).

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve également la facture numéro 15-97 de la Société Raynald Mercille datée du 30 septembre 2015 et procède au paiement de la somme de 19 974,47 \$, taxes incluses.

- adopté à l'unanimité

B) Entente avec le Club de Chasse à Courre de Montréal

CONSIDÉRANT QUE la Régie est propriétaire de l'immeuble situé au 6950 Chemin des Sources à Lachute, lequel comprend des bâtiments, terrains et équipements;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la demande du Club de Chasse à Courre de Montréal de modifier l'entente de location intervenue entre la Régie et le Club de Chasse à Courre de Montréal en mars 2014 concernant la location d'immeubles, en retirant l'immeuble situé au 7420 Chemin des Sources à Lachute ainsi que le lot #2 625 380, situé sur le Chemin des Sources à Lachute;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Chasse à Courre de Montréal est locataire de terrains adjacents à ceux de la Régie et que le Club désire maintenir ladite entente de location afin d'agrandir son territoire de chasse à courre, de même que de profiter des bâtiments déjà en place appartenant à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est disposée à procéder à la modification de ladite entente, tel que demandé par le Club de Chasse à Courre de Montréal, concernant l'usage desdits bâtiments et desdits terrains;

6-10-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la nouvelle version de l'entente à intervenir avec le Club de Chasse à Courre de Montréal concernant l'usage par le Club du terrain et des bâtiments sis au 6950 Chemin des Sources (lot #2 625 384), selon les conditions et modalités déposées, comme si au long reproduites.

QUE la Régie accepte de retirer de l'entente la location de la propriété située au 7420 Chemin des Sources à Lachute ainsi que le lot #2 625 380, situé sur le Chemin des Sources à Lachute.

QUE la Régie demande au Club de Chasse à Courre de Montréal de libérer les deux propriétés décrites précédemment, au plus tard le 1^{er} novembre 2015, de lui remettre toutes les clés que la Club pourrait avoir en sa possession et de payer toutes les sommes dues, en date du 1^{er} novembre 2015, pour ces deux propriétés, retirées de l'entente de location.

QUE le président, monsieur Carl Péloquin, et la secrétaire-trésorière par intérim, madame Sylvie Summerside, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient autorisés à signer la nouvelle entente.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

C) Contributions financières et matérielles

- CPE La Puce à l'Oreille

CONSIDÉRANT la demande du CPE La Puce à l'Oreille de Saint-André-d'Argenteuil du 27 août 2015 concernant une contribution financière pour les aider à maintenir leur projet de réduction des couches jetables en utilisant des couches lavables;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6-04-14 du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorisant le versement d'une somme de 1 000 \$ pour aider le CPE La Puce à l'Oreille à acquérir des couches lavables;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de couches lavables et réutilisables doit être encouragée parce qu'elle contribue à la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut verser une aide financière à ces fins;

7-10-15

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE, pour la demande du CPE La Puce à l'Oreille de Saint-André-d'Argenteuil, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser la somme 200,00 \$ par poupon, et ce, pour un maximum de 1 000 \$.

QUE ce maximum soit également applicable dans le cadre de toute demande provenant de garderies opérant sur le territoire des quatre municipalités membres de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-10-15

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 novembre 2015 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité



Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim



Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 OCTOBRE 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
 - B) Ajustements salariaux pour l'année 2016
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 19 novembre 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Louis Quevillon, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Richard Labonté, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-11-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président en ajoutant, toutefois, les sujets suivants au point IX- Varia :

- Nomination d'une directrice générale/secrétaire-trésorière;
- Poursuite de l'entente de placement d'une employée avec la firme Randstad Interim inc.;
- Ajout d'un signataire des effets bancaires;
- Mandat à la Ville de Lachute pour assurer les employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre de son régime d'assurances collectives.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 OCTOBRE 2015

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2015.

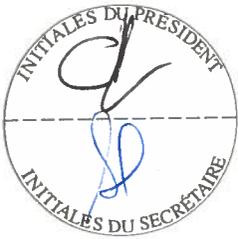
2-11-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Carl Péloquin

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2015.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 16-10-15 au 19-11-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

3-11-15

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 16-10-15 au 19-11-15, et ce, pour un montant de 13 011,47 \$.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16-10-15 au 19-11-15, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

4-11-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 16-10-15 au 19-11-15, et ce, pour un montant de 138 014,71 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015;

5-11-15

Il est

Proposé par: M. Louis Quevillon
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014, afin de procéder au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille, qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve les factures numéros 15-82 et 15-103 de la Société Raynald Mercille datée respectivement du 31 août 2015 et 31 octobre 2015 et procède au paiement de la somme de 30 830,40 \$, taxes incluses.

- adopté à l'unanimité

B) Ajustements salariaux pour l'année 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements salariaux pour certains employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT que l'ajustement salarial de madame Jocelyne Robert est déjà prévu pour l'année 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

6-11-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte d'accorder un ajustement salarial de 2 % d'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2016 à madame Céline Proulx.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Nomination d'une directrice générale/secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directrice générale/secrétaire-trésorière et la volonté du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de régulariser le statut de ce poste;

CONSIDÉRANT la nécessité de bien encadrer les conditions de travail de la directrice générale/secrétaire-trésorière, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection composé du président, monsieur Carl Péloquin, de l'administrateur, monsieur Serge Riendeau, et de M^e Raynald Mercille;

CONSIDÉRANT que la candidate madame Andrea Daezli possède un dossier exceptionnel;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Régie d'être dirigée par une personne qui possède une expertise supérieure en environnement;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

7-11-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes nomme madame Andrea Daezli au poste de directrice générale/secrétaire-trésorière et autorise le président, monsieur Carl Péloquin, à signer le contrat de travail conforme aux politiques en vigueur à la Régie.

QUE la date d'entrée en fonction de madame Daezli soit établie au 7 décembre 2015.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

- Poursuite de l'entente de placement d'une employée avec la firme Randstad Interim Inc.

CONSIDÉRANT la nomination de madame Andrea Daezli à titre de directrice générale/secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT sa date d'entrée en fonction prévue le 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 3-11-14 adoptée par le conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant une entente de placement avec la firme Randstad Interim Inc.;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre ladite entente de placement avec la firme Randstad Interim Inc. concernant le placement de madame Sylvie Summerside qui agira, toutefois, à compter du 7 décembre 2015, à titre d'adjointe administrative aux finances;

8-11-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de poursuivre l'entente de placement avec la firme Randstad Interim Inc. concernant le placement de madame Sylvie Summerside qui agira à titre d'adjointe administrative aux finances au sein de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, et ce, à compter du 7 décembre 2015 et aux mêmes conditions que stipulées dans la résolution numéro 3-11-14, adoptée par le conseil de ladite Régie.

QUE madame Sylvie Summerside continue, toutefois, d'agir à titre de secrétaire-trésorière par intérim de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, prévue le 7 décembre 2015.

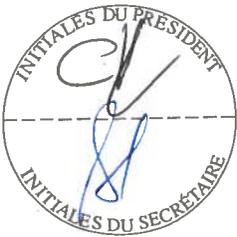
- adopté à l'unanimité

- Ajout d'un signataire des effets bancaires

CONSIDÉRANT la nomination de madame Andrea Daezli à titre de directrice générale/secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes par sa résolution numéro 7-11-15;

CONSIDÉRANT que madame Daezli entrera en fonction le 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les signataires des effets bancaires suite à cette nomination;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

9-11-15

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désigne madame Andrea Daezli comme signataire additionnelle des effets bancaires de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, et ce, à compter du 7 décembre 2015.

QUE madame Sylvie Summerside soit maintenue comme signataire des effets bancaires de ladite Régie, mais à titre d'adjointe administrative aux finances, et ce, à compter du 7 décembre 2015.

QUE madame Sylvie Summerside continue, toutefois, d'agir à titre de secrétaire-trésorière par intérim de ladite Régie jusqu'à l'entrée en fonction de madame Andrea Daezli, soit jusqu'au 7 décembre 2015.

QUE le président, le vice-président, la directrice générale/secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière par intérim ou l'adjointe administrative aux finances soient autorisés à signer les chèques et autres effets bancaires de ladite Régie.

QUE deux signatures soient nécessaires pour autoriser ou valider des transactions, soit celle du président ou du vice-président et celle la directrice générale/secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière par intérim ou l'adjointe administrative aux finances.

- adopté à l'unanimité

- Mandat à la Ville de Lachute pour assurer les employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre de son régime d'assurances collectives

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a conclu une entente avec les municipalités membres du regroupement de l'Union des municipalités (UMQ), laquelle entente est d'une durée maximale de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités (*MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux*) du regroupement;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que les assurances découlant de cette entente couvrent les employés de la Régie par le biais d'une subdivision du contrat;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

10-11-15

Il est

Proposé par : M. Louis Quevillon
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate la Ville de Lachute pour assurer ses employés et, à cette fin, autorise son président, monsieur Carl Péloquin, à signer tout document donnant effet aux présentes;

QUE la Régie confirme le mandat donné par la Ville à l'UMQ pour agir à titre de mandataire à l'intérieur du regroupement des municipalités, le tout selon les termes de la résolution adoptée par la Ville de Lachute le 1^{er} octobre 2013 et portant le numéro 353-10-2013;

QUE la Régie ratifie les engagements pris par la Ville de Lachute dans ladite résolution 353-10-2013;

QUE la Régie s'engage à payer, sur présentation de la facturation à cet effet, sa portion des primes d'assurance attribuables à la Régie et découlant de l'entente entre les municipalités membres du regroupement de l'UMQ, pour la durée de ladite entente;

QUE la Régie assume 75 % du coût des primes reliées aux assurances collectives de ses employés et que lesdits employés assument le 25 % restant.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

11-11-15

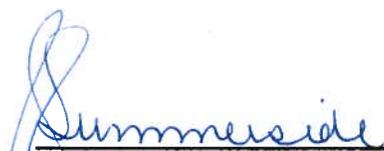
Il est

Proposé par: M. André Jetté
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 17 décembre 2015 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité


Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim


Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2015

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2015
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière - Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Liste des déboursés
 - C) Comptes à payer de la période
 - D) Dépôt et acceptation du rapport budgétaire
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Récupération des sapins de Noël / Suivi
 - B) Distribution des Écocalendriers 2016 / Suivi
 - C) Compte rendu – Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 16 septembre 2015 / Dépôt
 - D) Achat de bacs verts roulants pour 2016
 - E) Nomination des auditeurs externes pour l'année 2015
 - F) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
 - G) Mandat pour vente de terrains
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 17 décembre 2015

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Louis Quevillon, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-12-15

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2015

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2015.

2-12-15

Il est
Proposé par : M. Louis Quevillon
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2015.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats
octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Liste des déboursés

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 20-11-15 au 17-12-15, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-12-15

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la liste des déboursés soit et est approuvée et adoptée telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 20-11-15 au 17-12-15, et ce, pour un montant de 16 942,66 \$.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-11-15 au 17-12-15, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

4-12-15

Il est

Proposé par : M. Louis Quevillon

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 20-11-15 au 17-12-15, et ce, pour un montant de 102 938,43 \$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

D) Dépôt et acceptation du rapport budgétaire

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport budgétaire pour la période se terminant le 30 novembre 2015;

5-12-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accuse réception et prenne acte du rapport budgétaire périodique de l'adjointe administrative aux finances de ladite Régie, en date du 30 novembre 2015, et en approuve et autorise la teneur.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Récupération des sapins de Noël / Suivi

- Il y a suivi quant à la collecte des sapins de Noël qui se déroulera du 3 au 31 janvier 2016.

B) Distribution des Écocalendriers 2016 / Suivi

- Il y a suivi et information quant à la distribution des Écocalendriers 2016 qui est en cours.

C) Compte rendu - Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 16 septembre 2015 / Dépôt

- Il y a dépôt du compte rendu de la réunion des comités de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 16 septembre 2015.

D) Achat de bacs verts roulants pour 2016

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'acquérir des bacs verts roulants de 360 litres pour les propriétaires de nouvelles constructions sur le territoire de ses municipalités membres pour la collecte des déchets;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectué par ladite Régie pour la fourniture et la livraison desdits bacs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT les prix soumis par Patrick Morin Lachute, Groupe Godin Lachute, et BMR Lachute concernant l'achat et la livraison desdits bacs;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

6-12-15

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de procéder à l'achat de ses bacs verts roulants pour l'année 2016 auprès du magasin Patrick Morin, plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 113,77 \$ l'unité, incluant les taxes et la livraison.

- adopté à l'unanimité

E) Nomination des auditeurs externes pour l'année 2015

Concernant la nomination des auditeurs externes pour l'année 2015, il est convenu ce qui suit :

7-12-15

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE mandat soit donné à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, afin d'agir comme auditeurs externes de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'exercice financier 2015, conformément à l'offre de services reçue le 8 décembre 2015, soit pour un montant de 10 500,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE mandat soit également donné à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour un service d'accompagnement auprès de madame Sylvie Summerside, adjointe administrative aux finances, au niveau de l'aide pour la préparation du dossier d'audit ainsi que pour de l'aide et de l'encadrement concernant les particularités de la comptabilité municipale;

QUE les interventions mentionnées précédemment soient facturées selon le taux horaire des professionnels attitrés au dossier de la Régie, soit premier directeur principal à 225,00 \$ ainsi que le responsable du dossier à 125,00 \$.

- adopté à l'unanimité

F) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015;

8-12-15

Il est

Proposé par: M. Louis Quevillon

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014, afin de procéder au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille, qui excède les sommes prévues au budget des années 2014 et 2015.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve la facture numéro 15-119 de la Société Raynald Mercille datée du 30 novembre 2015 et procède au paiement de la somme de 15 520,07 \$, taxes incluses.

- adopté à l'unanimité

G) Mandat pour vente de terrains

CONSIDÉRANT les lots numéros 2 625 379, 2 625 380 et 2 625 390 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise à acheter lesdits lots pour en faire un usage non résidentiel;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente;

CONSIDÉRANT les négociations à venir dans le cadre de cette vente;

9-12-15

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et sa directrice générale/secrétaire-trésorière à négocier, conclure et accepter l'offre d'achat qui pourrait être déposée par une entreprise intéressée à acheter les lots numéros 2 625 379, 2 626 380 et 2 625 390 appartenant à ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

10-12-15

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 février 2016 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Carl Péloquin
Président